Tri des déchets:

mode d'emploi

















Trions nos emballages et nos papiers!



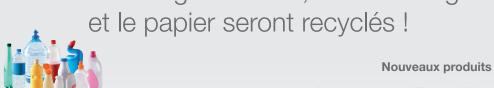


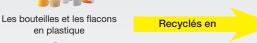






Grâce à votre geste de tri, les emballages





palettes, tuyaux • contreforts de chaussures •

- revêtements de sol flacons pour produits
- non alimentaires fibres textiles (laine polaire) •
- Recyclés en





Recyclés en Les cartons et les briques

cartons d'emballage • papiers journaux • papiers d'essuyage •





alimentaires

Recyclés en







Les pots, bocaux et bouteilles en verre



nouvelles bouteilles .







J'apporte à la déchèterie :



























toxiques









Mobilie

Les déchets refusés : amiante, ordures ménagères, bouteilles de gaz, médicaments...

Pour rappel:

Tous les DEEE usadés (grille-pain, sèche-cheveux, téléviseurs, matériel hi-fi...) doivent être repris dans les magasins vendeurs lors de l'achat d'un nouvel appareil : c'est la reprise dite « du 1 pour 1 ». Dans ces conditions, les professionnels de la vente ne peuvent les refuser.



Horaires d'ouverture

Déchèterie du Pulventeux

du 1er novembre au 31 mars :

du lundi au samedi : 10h - 18h • dimanche : 10h - 13h

du 1er avril au 31 octobre :

du lundi au samedi : 10h - 19h • dimanche : 10h - 13h

Fermeture les jours fériés

Déchèterie Maxival

(Fillières, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Tiercelet, Villers-la-Montagne)

Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi 9h - 12h et 14h - 18h

Fermeture le dimanche, mardi et jours fériés

Le nombre de passages en déchèterie est limité à 25 par foyer et par an.

*Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques





Déposez vos piles à la déchèterie ou dans les bornes à l'entrée des grandes surfaces et dans les mairies.



